



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 13 - 2019

(annulé 2019-10-01)

Tirant d'eau permis – Montréal au lac Ontario

Les navigateurs sont avisés que le débit élevé et la diminution des niveaux d'eau entraînent une augmentation des courants. Par conséquent, **à partir du 2 août 2019 à 00h01**, et ce jusqu'à nouvel avis, **le tirant d'eau maximum permis sera réduit à 80.0 dm (26'-3'') pour seuls les navires montants dans la section Montréal – lac Ontario.**

Le tirant d'eau maximum demeurera à 80.8 dm (26'-6'') pour les navires descendants dans la section Montréal – lac Ontario et pour tous les navires dans le canal Welland.

Les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau (SIT) approuvé et opérationnel seront autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 7 cm au-dessus du tirant d'eau maximale permis conformément à l'article 29 des Pratiques et procédures de la Voie maritime. En raison de l'augmentation des courants et des limitations des estimations d'enfoncement liées à l'utilisation du SIT, nous rappelons aux navigateurs de leur responsabilité de tenir compte des caractéristiques particulières du navire et de sa tendance à gîter ou de s'enfoncer, de façon à éviter qu'il ne touche le fond.

Les conditions continuent d'être surveillées étroitement, et les navigateurs seront avisés dès que possible de tout changement.

Le 15 juillet 2019